



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ARRÊTÉ N° 2020/11/232
PORTANT MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE VALERGUES



Le Maire de Valergues

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R. 151-51 et R.153-18.

VU la délibération du conseil municipal en date du 03/07/2019 approuvant le plan local d'urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valergues en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Agathe.

VU l'arrêté du Préfet de Région Occitanie en date du 4 septembre 2020 portant création du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Sainte-Agathe protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Valergues.

ARRÊTE

Article 1 – Le plan local d'urbanisme de la commune de Valergues est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne la création du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Sainte-Agathe protégée au titre des monuments historiques.

Article 2 – La mise à jour du PLU est effectuée sur la liste et le plan des servitudes d'utilité publique joints en annexe au Plan Local d'Urbanisme ; ces pièces sont tenus à la disposition du public en Mairie de Valergues, aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en Mairie de Valergues.

Article 4 – Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet de l'Hérault et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

Article 5 – L'annexe du Plan Local d'Urbanisme consacrée aux Servitudes d'Utilité Publique ainsi mise à jour sera communiqué à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire et Mme la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valergues, le 26/11/2020
Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN

